

## APPORTS ET CONTENU DU DDRM :

### A qui est destiné le DDRM ?

Le DDRM établi par le préfet est destiné aux :

- ➔ Collectivités départementales, leurs services instructeurs et de planifications :
- Pour la réalisation de leurs DICRIM, PCS et la prise en compte des risques dans leurs documents d'urbanismes (PLU, PLUi, SCOT...).
- ➔ Secteurs et acteurs privés (entreprises, bureaux d'études et bailleurs) :
- Pour apporter la connaissance aux professionnels (du bâtiment, de l'immobilier, les notaires et géomètres) de l'existence des risques et aussi du cadre réglementaire.
- ➔ Citoyens :
- Pour développer la culture du risque, informer et savoir traiter l'information préventive, informer les mesures de sécurités individuelles.

### S'Informer sur les mesures

- Pour les personnes, les biens et l'environnement à partir :
- ➔ D'études existantes et de connaissances locales.
  - ➔ Des éventuels Plans de Prévention des Risques (Inondation, Littoral, Technologiques et Minier).
  - ➔ De la consultation du DDRM en mairie et à la préfecture.
  - ➔ D'Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL).
- Leur but est de L'information sur l'existence d'un risque et sur les mesures à prendre pour s'en protéger.

### L'information préventive au niveau communal



Le DICRIM informe à l'échelle locale les citoyens sur les risques majeurs qui existent dans leur commune (R.125-11 du CE), il présente

## EN CAS D'INONDATION ?

### Adopter les bonnes consignes de sécurité en cas d'inondation!

#### AVANT

- Consultez les prévisions météorologiques
- Coupez le gaz et l'électricité
- Informez-vous sur les moyens d'alerte
- Assurez-vous de capter l'une des stations de Radio France.
- Ne fermez pas vos volets roulants
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Attention! Radio à piles!
- Fermez les portes et les fenêtres

#### PENDANT

- Montez à l'étage avec votre KIT D'URGENCE
- Ecoutez la radio pour vous informer (sauf urgence vitale)
- A pied ou en voiture, ne vous aventurez pas dans un environnement que vous pensez connaître car il devient très dangereux inondé!

#### APRÈS

- Faites l'inventaire des dégâts avec photos
  - N'utilisez pas l'eau du robinet
  - Contactez votre assureur
  - Ne rétablissez pas l'électricité
  - Ne fumez pas car des produits inflammables ont pu se déverser
- KIT D'URGENCE**
- Sifflet, lampe torche (avec piles recharge), 2 bouteilles d'eau, aliments, trousse de premiers secours, photocopies des papiers administratifs, argent liquide, radio à piles, vêtements chauds et couvertures, photocopies des contrats d'assurance, appareil photo, téléphone portable, médicaments spécifiques.

### OÙ S'INFORMER?

Pour en savoir plus sur le risque inondation, consultez le risque inondation [www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-inondation](http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-inondation)  
 La cartographie du risque inondation [www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives](http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives)  
 le site de Météo France [vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)  
 le site de Vigicrues [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)  
 le site dédié aux inondations de l'EPTB de la Sèvre Nantaise [inondations.sevre-nantaise.com](http://inondations.sevre-nantaise.com)

### SITE DES SERVICES DE L'ETAT ET CONTACTS



Site Internet

<http://www.vendee.gouv.fr/dossier-departemental-sur-les-risques-majeurs-ddrm-p920.html>



Adresse postale

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Vendée  
 Service Eau, Risques et Nature / Unité Risques et Gestion de Crise  
 19 rue Monstesquieu - BP 60827



## Dossier Départemental des Risques Majeurs en Vendée

# DDRM

S'informer sur les risques majeurs pour votre sécurité et celle de vos biens



DDRM ?



Risques naturels



Risques technologiques

Apports et contenu du DDRM ?

En cas d'inondation ?

Où s'informer ?

Le DDRM établi par le préfet, par obligation réglementaire de l'article R.125-11 du Code de l'Environnement, est un document décrivant, à l'échelle départementale, les risques majeurs (naturels et technologiques) existants, leurs conséquences prévisibles sur les personnes, les biens et l'environnement, et les mesures de préventions et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

**3 objectifs :**

- informer sur les risques
- responsabiliser chaque citoyen
- réduire notre vulnérabilité

**Inform**

En application de l'article L.125-2 du code de l'environnement.

**Le DDRM de la Vendée présente :**

L'ensemble des risques identifiés dans chaque commune du département.

N° de la commune	NOM DE LA COMMUNE	Risque littoral	Risque inondation	Risque mouvement terrain	Risque rupture barrage	Risque industriel	Risque minier	Risque radiologique
17001	LA ROCHE-SUR-MER							
17002	CHATELAIN							
17003	CHATELAIN							
17004	CHATELAIN							
17005	CHATELAIN							
17006	CHATELAIN							
17007	CHATELAIN							
17008	CHATELAIN							
17009	CHATELAIN							
17010	CHATELAIN							
17011	CHATELAIN							
17012	CHATELAIN							
17013	CHATELAIN							
17014	CHATELAIN							
17015	CHATELAIN							
17016	CHATELAIN							
17017	CHATELAIN							
17018	CHATELAIN							
17019	CHATELAIN							
17020	CHATELAIN							
17021	CHATELAIN							
17022	CHATELAIN							
17023	CHATELAIN							
17024	CHATELAIN							
17025	CHATELAIN							
17026	CHATELAIN							
17027	CHATELAIN							
17028	CHATELAIN							
17029	CHATELAIN							
17030	CHATELAIN							
17031	CHATELAIN							
17032	CHATELAIN							
17033	CHATELAIN							
17034	CHATELAIN							
17035	CHATELAIN							
17036	CHATELAIN							
17037	CHATELAIN							
17038	CHATELAIN							
17039	CHATELAIN							
17040	CHATELAIN							
17041	CHATELAIN							
17042	CHATELAIN							
17043	CHATELAIN							
17044	CHATELAIN							
17045	CHATELAIN							
17046	CHATELAIN							
17047	CHATELAIN							
17048	CHATELAIN							
17049	CHATELAIN							
17050	CHATELAIN							

Tableau récapitulatif des risques par commune extrait du DDRM 85 -2019 l'intégralité du tableau à consulter : p.14 -23

**APPORTS ET CONTENU DU DDRM 85 : QUELS SONT LES RISQUES EN VENDEE ?**

**Risque littoral**

La Vendée est principalement concernée par 3 types de risques littoraux : L'érosion des côtes, la submersion marine et le Tsunami.

- Pour plus d'informations, consulter les sites ci-dessous.
- ➔ [www.georisques.gouv.fr/dossiers/inondations/submersion\\_marine](http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inondations/submersion_marine)
  - ➔ [vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)



**Risque météorologique**

La Vendée est concernée dans son ensemble par les risques météorologiques. Pour plus d'informations, consulter les liens suivants.

- ➔ [www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-tempete](http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-tempete)
- ➔ [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

**Risque radon**

Le département dans son ensemble est exposé au risque radon (gaz radioactif d'origine naturel des sols) pour plus d'informations, consultez les liens ci-dessous.

- ➔ [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/radioprotection/le2](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/radioprotection/le2)
- ➔ [www.asn.fr](http://www.asn.fr)
- ➔ [www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/connaissez-vous-le-risque-radon](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/connaissez-vous-le-risque-radon)

**Risque inondation**

La Vendée est concernée par 6 types de risques d'inondation : Les inondations de plaine, les inondations par remontée de la nappe phréatique, les crues rapides de rivières, le ruissellement pluvial, les inondations par submersion marine et les inondations par rupture de barrage.

- Pour en savoir plus, consultez les liens ci-dessous.
- ➔ [www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-inondation](http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-inondation)
  - ➔ [vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)



**Risque mouvement de terrain**

La Vendée est concernée principalement par 5 types de mouvement de terrain : Le retrait-gonflement des argiles, le glissement de terrain, l'effondrement de cavités souterraines, la chute de blocs et les coulées boueuses et torrentielles.

- Pour plus d'informations, consultez les liens ci-dessous.
- ➔ [www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain](http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain)
  - ➔ [www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/donnees](http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/donnees)
  - ➔ [www.georisques.gouv.fr/dossiers/arqiles/donnees](http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/arqiles/donnees)



**Risque rupture de barrage**

13 barrages de classe A et B avec enjeux humains sont concernés par le risque de rupture de barrage en Vendée pour plus d'information consultez le lien ci-dessous.

- ➔ [www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-rupture-de-barrage](http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-rupture-de-barrage)

**Risque transport de matières dangereuses**

Deux types de risques transport de matières dangereuses se présentent en Vendée : le transport par route, voie ferrée ou navigable et le transport par canalis. Pour plus d'information consultez les liens ci-dessous.

- ➔ [www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-transport-de-matieres-dange](http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-transport-de-matieres-dange)
- ➔ [www.seton.fr/signalisation-transport-marchandises-adr.html](http://www.seton.fr/signalisation-transport-marchandises-adr.html)

**Risque minier**

Le département de la Vendée ne figure pas parmi les grands départements miniers, mais il comporte plusieurs sites. Pour plus d'informations consultez les liens ci-dessous.

- ➔ [www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/donnees](http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/donnees)

**Risque feu de forêt**

Dans le département 31 communes sont concernées par le risque feu de forêt. Pour plus d'informations, consultez le lien ci-dessous

- ➔ <http://www.sdis85.com>

